

Direction/AC/SV

DECISION N° 2022/06

portant attribution de compétences et délégation de signature

La Directrice des Centres Hospitaliers de Châteaudun, de Nogent –Le- Rotrou et de La Loupe,

- Vu le Code de la santé publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté du CNG en date du 15 juin 2018 portant nomination de Mme Anne CONSTANTIN en qualité de Directrice des Centres Hospitaliers de Châteaudun, de Nogent le Rotrou et de La Loupe ;
- Vu la convention de direction commune datée 26 juin 2017 entre le Centre Hospitalier de Châteaudun, le Centre Hospitalier de Nogent - Le- Rotrou et le Centre Hospitalier de La Loupe.

Décide

Article 1 :

Madame MADELAIN Kadija, Directrice adjointe, est chargée des finances et du pilotage médico-économique des centres hospitaliers de Châteaudun et La Loupe.

Article 2 :

Une délégation permanente de signature est donnée à Madame MADELAIN Kadija pour toutes les décisions et tous les courriers entrant dans le champ des compétences qui lui sont attribuées, et pour tous les actes d'ordonnateur, y compris les poursuites éventuelles, ainsi que pour tous les actes d'état civil liés à la gestion administrative des patients.

Article 3 :

Madame MADELAIN Kadija a délégation de signature pour toute décision qu'elle peut être amenée à prendre dans le cadre de l'astreinte de direction.

Article 4 :

La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance de chaque établissement ainsi qu'au Trésorier et fera l'objet conformément aux dispositions de l'article R 6143-38 du Code de la Santé Publique, d'un affichage au sein des Centres Hospitaliers de Châteaudun et La Loupe, d'une publication sur le site internet des établissements cités et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

Fait à Châteaudun, le 08 avril 2022

La Directrice,



Anne CONSTANTIN

Reçu à titre de notification la décision portant attribution de compétences et délégation de signature
référéncée : Direction/ AC/Décision n°2022/06, le 8 avril 2022

DELAGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATAIRE
Mme MADELAIN Kadija	Directeur Adjoint	KN	